

Ce fait, à lui seul, à mon avis, suffirait amplement à inciter les commissaires à considérer notre opposition au changement de nom proposé et que l'appellation de Québec-Est soit conservée.

La nouvelle carte électorale de la province de Québec possède maintenant un nouveau comté aussi appelé Limoilou. Les délimitations géographiques ne correspondent pas du tout à celles du comté fédéral. La population de la nouvelle délimitation proposée par la commission, pour le comté qu'on suggère d'appeler Limoilou, n'est pas la même que pour le comté provincial. C'est là une autre raison qui milite en faveur du maintien du nom de Québec-Est. On évitera ainsi toute possibilité de confusion entre le comté provincial et le comté fédéral qui auraient la même appellation tout en ayant des limites géographiques différentes.

On m'informe aussi que les commissaires auraient eu en vue l'élimination des noms composés dans la préparation de leur rapport. Même en de telles circonstances, monsieur l'Orateur, je sou mets respectueusement que dans le cas particulier de Québec-Est, il serait possible de passer outre à cette considération.

Or, en ce sens, malgré toute leur bonne volonté, les commissaires du Québec n'ont pas pu se conformer à cette règle et, dans plusieurs cas, ont conservé plusieurs de ces noms composés comme Côte-Nord, Lac-Saint-Jean, Notre-Dame-de-Grâce, Mont-Royal, Louis-Hébert. Ce sont des noms composés, et de plus on a conservé le nom de Trois-Rivières. Or, si le nom du comté de Trois-Rivières a été conservé strictement en raison du nom de la ville, je me demande pourquoi on changerait celui de Québec-Est qui est le plus vieux de la ville de Québec et qui, de plus, est un nom qui l'identifie avec cette ville historique, capitale de la province de Québec.

D'ailleurs, dans les autres provinces, les commissaires n'ont pas été aussi parcimonieux à ce sujet. Dans la province de Terre-Neuve, nous voyons les noms de Bonavista-Twillingate, Trinity-Conception, Grand Falls-White Bay-Labrador, Humber-St. George's. En Ontario, que dire du nom de ces sept circonscriptions de York se terminant par Est, Ouest, Sud, Centre, Nord, etc. En Nouvelle-Écosse, vous avez les noms de Antigonish-Guysborough, Cap-Breton-Nord et Victoria, et plusieurs autres. En Alberta, c'est la même chose.

Tous ces noms composés, auxquels je viens de référer, sont beaucoup plus difficiles d'appellation et d'appellation que celui de Québec-Est. On ne peut donc pas invoquer l'abolition des noms composés pour faire disparaître le nom de Québec-Est.

[M. Duquet.]

Monsieur l'Orateur, ma quatrième objection, c'est l'opposition de la population du comté de Québec-Est. Les gens de Québec-Est tiennent à la conservation du nom du comté. Je voudrais souligner l'intervention de certaines d'électeurs qui m'ont fait connaître leur satisfaction, en même temps que leur approbation, à mon opposition. J'ai en effet reçu une multitude de représentations à ce sujet. De plus, lors d'une assemblée publique tenue dans le comté le 31 janvier, c'est unanimement que les personnes présentes ont demandé que je m'oppose au changement. Je profite donc de l'occasion pour remercier mes électeurs et les féliciter de leur attitude sur cette question, témoignant ainsi de leur attachement à ces hommes illustres qui, dans le passé, ont représenté la circonscription de Québec-Est.

Je veux croire, monsieur l'Orateur, que les commissaires ne demeureront pas insensibles à l'opinion d'une population de 50,000 électeurs.

Comme dernier argument, je voudrais invoquer le fait historique. Me serait-il permis, pour justifier cette motion, de faire un bref historique du comté de Québec-Est.

Le 30 mars 1860, en vertu d'une loi sanctionnée le 23 avril 1860, était établie, sous le régime de l'honorable Cartier, la circonscription de Québec-Est. Mon comté compte donc maintenant 106 ans d'existence.

Le 14 mai 1860 fut tenue la première élection pour le comté. C'est le notaire Gabriel Huot qui devint alors le premier député, remplissant le double mandat fédéral et provincial jusqu'au 21 juillet 1867, sous le régime de sir John A. Macdonald.

Le notaire Huot abandonne son mandat provincial et est élu par acclamation et devient le premier député fédéral de Québec-Est, abandonnant ce poste en 1870 pour devenir directeur des postes à Québec.

Une élection partielle devenait donc nécessaire et les 14 et 15 juillet 1870, le notaire Tourangeau devenait le deuxième député fédéral de Québec-Est. Le notaire Tourangeau se faisait réélire par acclamation lors de l'élection générale du 29 juillet 1872.

Monsieur l'Orateur, je me dois aussi de souligner, au cours de cette même période, soit de mai 1873 à janvier 1874, la présence de M. Pelletier comme député provincial de Québec-Est. M^e Pelletier occupait en même temps le siège de Kamouraska comme député fédéral.

La carrière de M^e Pelletier fut particulièrement brillante. Sénateur en 1877, il fut aussi ministre dans le cabinet de M. Mackenzie. président du Sénat en 1896 et, en 1908, lieutenant-gouverneur de la province de Québec jusqu'à sa mort en 1911.